

## Patrick Delgove, Directeur régional

Dans le cadre de l'organisation de l'OPCO2i, Stéphanie Lagalle-Baranès a été nommée Directeur Général et a pris ses fonctions le 1er septembre 2019.

Au cours de l'été 2019, des ordonnances et des décrets sont venus préciser la mise en oeuvre de la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" sur les dispositifs CPF, PRO A et sur l'apprentissage.

Cette lettre vous permettra d'en connaître les grands principes, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller habituel pour qu'il vous explicite de manière plus détaillée ces aménagements.

## Loi Avenir Professionnel : publication de l'ordonnance "coquilles"

Cette ordonnance publiée au JO du 22 août 2019 vise à consolider l'articulation juridique des mesures déclinées par la loi pour la "Liberté de choisir son avenir professionnel". Elle vient assurer la cohérence des textes et réécrire certaines dispositions afin d'en clarifier ou d'en préciser la portée.

### COMPTE PERSONNEL FORMATION

#### Sécurisation des droits acquis au titre du DIF

Les heures de formation acquises jusqu'au 31 décembre 2014 au titre du DIF ne seront pas perdues.

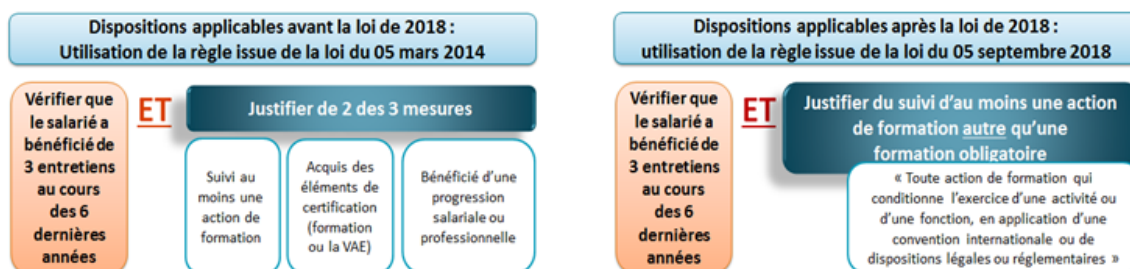
Elles seront converties en euros et utilisables **sans délai dans le temps** sous réserve d'un report par le titulaire sur son [portail CPF](#) avant le 31 décembre 2020.

Ainsi, cette fusion implique que les droits acquis au titre du DIF sont pris en compte pour le calcul des plafonds d'alimentation de CPF (dans la limite de 5000 € ou de 8000 € pour les niveaux infra V).

### ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Institution d'un « droit d'option » pour les règles applicables à l'état des lieux dans le cadre de l'entretien professionnel :

Jusqu'au 31 décembre 2020, l'employeur peut justifier de l'accomplissement de son obligation d'état des lieux du parcours professionnel du salarié lors de l'entretien professionnel selon **l'une des 2 manières suivantes** :



### DISPOSITIF PRO A

L'objet de la reconversion ou la promotion par l'alternance n'a pas été modifié : ce dispositif vise toujours à permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle.

En revanche, la liste des certifications professionnelles éligibles à la PRO A sera définie par accord collectif de branche étendu et l'extension de cet accord sera subordonnée au respect des critères de forte mutation de l'activité et de risque d'obsolescence des compétences.

Enfin, il est prévu qu'un décret vienne préciser les modalités d'application de ce dispositif

## Décret fixant le financement des contrats d'apprentissage



Le décret fixant les modalités de financement des contrats d'apprentissage par les opérateurs de compétences et les niveaux de prise en charge de ces contrats est paru le 13 septembre 2019.

Le décret fixe également les niveaux de prise en charge du contrat d'apprentissage en cas de défaut de détermination ou en cas de carence de la CPNE sur le montant de prise en charge.

[Décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage](#)

La liste fixant les prises en charge par diplôme ou titre à finalité professionnelle s'applique à TOUS les contrats qui seront instruits en 2020 et à tous les contrats conclus en 2019 hors convention régionale.

Cette dernière catégorie concerne les contrats mis en oeuvre par les nouveaux centres de formation pour les apprentis (CFA) créés en 2019 ou par les CFA existants mais dans une filière ou sur des places complémentaires non conventionnées par la région. Dans ce cas, le CFA doit vous l'indiquer. Après enregistrement auprès de la CCI, le CFA transmet à l'opérateur de compétences le dossier comprenant :

- . le CERFA
- . l'attestation sur l'honneur du CFA
- . la convention et le programme

### [REFERENCIEL DES NIVEAUX DE PRISE EN CHARGE](#)

## Témoignage : le contrat de professionnalisation expérimental



Le contrat de professionnalisation expérimental est un nouveau dispositif d'alternance qui permet aux personnes, notamment les plus éloignées de l'emploi, de disposer d'une formation sur mesure, plus adaptée à leurs besoins, et aux entreprises d'embaucher d'emblée un salarié qui sera formé au plus près des besoins réels en situation de travail. Ainsi, il ne s'agit pas forcément de viser une certification, mais de construire l'alternance sur parcours de formation « sur-mesure », réalisé au sein de l'entreprise (en interne), en centre de formation (en externe) ou de conjuguer les deux.

Le Geiq Métallurgie et Industries (MI) est un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification. Située à Dunkerque, c'est une association pilotée et gérée par ses entreprises adhérentes, mobilisées pour favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail sur un territoire. Les entreprises industrielles du Nord/Pas-de-Calais se sont mobilisées pour répondre à leur besoin de recrutement en misant sur la formation de demandeurs d'emploi. Elles s'appuient sur l'expertise du GEIQ pour le recrutement, la formation et l'accompagnement.

### Témoignage de Jimmy Belot, Directeur du GEIQ MI NPDC

« Un nouveau dispositif qui a son utilité ! Sur le premier semestre, nous avons été invités par l'Adefim NPDC Antenne de Dunkerque à participer à une réunion concernant la réforme de la formation professionnelle.

Un nouveau dispositif, nous a interpellé : le contrat pro expérimental.

Nous prenons note de sa particularité et nous comprenons très vite **l'intérêt de ce nouveau contrat**.

Au sein de notre structure, on ne compte plus les exemples d'entreprises souhaitant utiliser le contrat de professionnalisation, pour un métier spécifique, unique à l'activité de l'entreprise. Il est parfois très difficile de trouver l'offre de formation et la qualification adaptées à nos besoins. On reste alors sur de l'"à peu près".

Cependant, suite au déploiement de cette nouvelle formule simple à mettre en œuvre, il devient plus facile de recruter. Nous avons eu la possibilité de monter **un parcours de formation interne** à l'entreprise qui dans notre cas était de 400h, en y incluant notamment un parcours d'intégration et toutes les subtilités du métier visé !

Auparavant il était très délicat de bien former en externe un « conducteur Pulper parc » ou un « mécanicien sur insert », bien trop spécifique et technique pour qu'un partenaire de formation extérieur puisse établir un parcours de formation individualisé et disposer du matériel nécessaire.

Mais désormais le contrat pro expérimental lève ces freins ! Nous sommes vraiment dans du « sur mesure », et le salarié embauché n'en tire que du positif.

En partenariat avec notre Conseiller Adefim, Anthony Burggraeve, que l'on tient à remercier particulièrement pour son accompagnement régulier, nous avons déjà embauché deux salariés dans le cadre d'un contrat de pro expérimental. Le 3eme est en cours de montage et ce ne sera pas le dernier.

Osons utiliser et mettre en place de nouveaux dispositifs, c'est en tous cas pour notre part plus que bénéfique ! »

## De nouvelles actions collectives négociées pour vous

L'ADEFIM Nord-Pas-de-Calais propose des actions de formation clé en main jusqu'au 31/12/2019.  
Pour les entreprises de moins de 50 salariés, le coût pédagogique de ces actions est pris en charge. Les entreprises de plus de 50 salariés bénéficient de nos tarifs négociés.

Découvrez les nouvelles actions collectives disponibles :

- Evénement – La GPEC, un jeu d'enfants
- Le Lean Manufacturing : Boostez votre performance industrielle
- Exercent le rôle de tuteur (formation à distance)
- Maintenance Industrielle (électricité, automatisme, mécanique, hydraulique, pneumatique, dépannage)

Vous retrouverez les programmes et sessions proposées par votre ADEFIM Nord Pas-de-Calais sur la [plateforme d'inscriptions en ligne](#)

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller.

### ADEC

#### Prolongation du cofinancement ADEC :

L'Action de Développement des Emplois et des Compétences ADEC, est un co-financement de la DIRECCTE des Hauts de France.  
Il bénéficie d'un **avenant** permettant de prolonger le dispositif.  
Ainsi il sera **possible de réaliser certains dossiers de cofinancement jusqu'au 30 Juin 2020.**



Nous vous informons de l'arrivée de **Jonathan POTIER**, Conseiller formation au sein de l'Antenne Grand Hainaut.  
Nous lui souhaitons la bienvenue

### RETROUVEZ VOTRE ADEFIM EN REGION

#### Siège social NPDC

ZAC du Bord des Eaux  
Boulevard Miroslav Holler - BP 79  
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX  
Tel : 03 21 75 82 82

#### Antenne Dunkerquoise

ZA du Pont Lobry  
Avenue Jean Monnet PB 6329  
59379 DUNKERQUE CEDEX 1  
Tel : 03 28 24 51 81

#### Antenne Artois-Douaisis

ZAC du Bord des Eaux  
Boulevard Miroslav Holler - BP 79  
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX  
Tel : 03 21 75 80 00

#### Antenne Lille Flandre intérieure

307 Avenue du Général Leclerc  
CS 60080  
59155 FACHES THUMESNIL  
Tel : 03 28 01 65 00

#### Antenne Littoral Pas de Calais

430 Boulevard du Parc  
CS 60094  
62903 COQUELLES cedex  
Tel : 03 21 85 51 84

#### Antenne Grand Hainaut

40 route d'Aulnoy  
59300 VALENCIENNES  
Tel : 03 27 28 08 08